

La corruption est encore très peu sanctionnée

FRAUDE. *Seuls trois cas de corruption ont fait l'objet de sanctions en Suisse entre 1999 et 2010. L'arsenal législatif reste encore faible face au phénomène des pots-de-vin.*

FRÉDÉRIC MAMAÏS

En 2011, un total de 69 cas de criminalité économique a été soumis aux tribunaux suisses, ce qui représente une progression de 33% par rapport à l'année précédente, selon le dernier «Forensic Fraud Barometer» de KPMG, paru en janvier. «Dans le monde, 20% des sociétés paient des pots de vins», relève pour sa part Maxime Chrétien, associé et responsable Forensic&Disputes Services chez Deloitte, à l'occasion d'un séminaire de l'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF) consacré à la

lutte contre la corruption et le crime organisé, qui s'est tenu hier à Lausanne.

Face à la corruption, la régulation est certes devenue plus coordonnée et globale, mais la mise en application reste faible. En Suisse particulièrement, puisque de 1999 à 2010, seules trois sanctions judiciaires ont été délivrées, d'après l'OCDE. Un résultat dérisoire face à l'Allemagne (65 sanctions), la Hongrie (27) ou les Etats-Unis (48). Un participant relève d'ailleurs que si la pratique du pot-de-vin est banalisée dans les entreprises suisses actives à l'étranger, c'est que la loi helvétique ne punit pas ces

agissements s'ils sont commis en dehors des frontières.

Cela ne signifie pas pour autant que ces entreprises resteront forcément à l'abri de sanctions judiciaires à terme. «D'ici cinq à dix ans, la Chine va utiliser l'arme de la législation pour relever que ce sont les entreprises occidentales qui paient des pots de vin», prédit Maxime Chrétien. Plus globalement, les pays vont utiliser la législation pour protéger leur économie et indirectement réduire leur déficit. Aux Etats-Unis, sept des dix sociétés épinglées par le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) en 2010 étaient

étrangères. D'une manière générale, la globalisation produit un effet catalyseur sur les activités criminelles. Créateur de l'Observatoire du Crime Organisé, à Genève, Nicolas Giannakopoulos se focalise notamment sur le développement de l'equity mafieux dans le contexte actuel. «Les crises économiques sont des facilitateurs importants, explique-t-il. Leur effet est démultiplié par la combinaison entre facteurs aggravants: crise de liquidité et de crédit pour les PME d'une part et besoin d'investissements (marketing, développement) de l'autre.» ■